

Le Monde

CHRONIQUE

Martine Valo

« Ce qui est reproché à Bruxelles dans le dossier de l'huile de palme »

Cet oléagineux, dont les plantations dévastent les forêts tropicales, reste très prisé des industriels. Et les eurodéputés y opposent des mesures difficilement applicables, pointe Martine Valo, journaliste au service Planète, dans sa chronique.

Publié le 16 février 2019 à 10h57 | 🕒 Lecture 4 min.



Des fruits de palmier à huile dans une plantation du village de Topoyo, en Indonésie, en mars 2017. Antara Foto Agency / REUTERS

Chronique. La vie bruxelloise n'est pas une sitcom. Dans le registre de l'environnement, les acteurs qui gravitent autour des institutions européennes ont beau être récurrents – lobbys, fonctionnaires, représentants des Etats, experts en communication, associations – et les rebondissements nombreux, on ne sait pas toujours qui va l'emporter à la fin de l'épisode. Souvent, mais pas toujours.

Ainsi, mercredi 13 février, dans la soirée, des parlementaires européens et une délégation s'exprimant au nom des Etats-membres sont parvenus à s'entendre pour interdire la pêche électrique dans les eaux communautaires, comme elle l'est dans d'autres régions du monde. Certes, les navires néerlandais, amateurs de cette technique décriée qui consiste à envoyer des impulsions électriques au moyen d'un chalut garni d'électrodes pour déloger le moindre poisson plat, ont jusqu'au 1^{er} juillet 2021 pour racler de la sorte les fonds de la mer du Nord.

Certes encore, La Haye a obtenu une dérogation pour six bateaux au nom d'une discutable « *pêche scientifique* ». Mais le lendemain, l'ONG Bloom, qui a mené cette longue bataille, pouvait légitimement se féliciter. Il s'agit bien d'une victoire claire : pas question que la Commission européenne permette un retour discret de ce mode de pêche industrielle en le glissant dans quelque acte délégué (en somme, un décret d'application).

L'ire des écologistes

L'épilogue n'est pas toujours aussi limpide. Induire une situation à l'opposé des conclusions qui ont émergé du débat politique sous couvert de quelque règlement technique, voilà précisément ce qui est reproché à l'administration européenne dans le dossier de l'huile de palme. Vendredi 8 février, celle-ci a décidé de soumettre à la consultation publique jusqu'au 8 mars un projet d'acte délégué qui suscite l'ire des écologistes se battant contre la déforestation. D'un côté, avec cette publication, Bruxelles admet que ce type de monoculture géante pose problème dans la préservation de la biodiversité ; de l'autre, elle présente un texte alambiqué qui comporte suffisamment de dérogations pour ne rien changer au